

cas pratique procedure penale a propos des ordonnances

Par **nanie666**, le **15/03/2008** à **18:02**

j'ai un cas pratique à faire ! je bug sur la 2ème partie. Alors le cas pratique c'est :
le 3 janvier 2008, Jean Ivre est interpellé au volant de son véhicule alors qu'il conduit avec
0,89 mg/L d'air expiré.

Quelle suite donnez-vous à cette procédure, même question mais il conduit malgré annulation
de son permis de conduire et est en état de récidive?

Je sais que pour la 1ère question, il faut faire une ordonnanc pénale. Pour le défaut de permis
aussi, mais il est en cas de récidive donc il n'y a pas d'autre suite que l'ordonnance?
merci